

agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'Etude et de Recherche sur les territoires et

l'environnement (CERETE)

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Poitiers



agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre d'Etude et de Recherche sur les territoires et

l'environnement (CERETE)

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Poitiers

Le Président de l'AERES

V

Didier Houssin

Section des unités de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux



Unité

Nom de l'Unité: Centre d'Etude et de Recherche sur les territoires et l'environnement (CERETE)

Label demandé : Equipe d'accueil

N° si renouvellement : EA n°4237

Nom du directeur : M. Christian DEBOUY

Membres du comité d'experts

Président :

Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse1-Capitole, France, représentant le CNU

Experts:

Mme Edith BARY-CLEMENT, Université Lille 2, France

M. André CABANIS, Université Toulouse 1-Capitole, France

M. Stéphane CAPORAL, Université de Saint-Etienne, France

Mme Hélène GAUMONT-PRAT, Université Paris 8, France

Mme Corinne MASCALA, Université Toulouse1-Capitole, France

M. Francis MESSNER, CNRS et Université de Strasbourg, France, représentant le CoNRS

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Joël MONNET, Doyen de la faculté et Philippe Lagrange, Assesseur chargé de la recherche.



Rapport

1 • Introduction

Date et déroulement de la visite :

La visite s'est déroulée le 16 décembre 2010 dans les locaux de la Faculté de droit de Poitiers de 17h30 à 19h avec, tout d'abord, l'audition des membres de l'équipe (quasiment au complet), suivie de celle, à huis clos, des doctorants. Le directeur de l'équipe a présenté de façon précise le bilan et le projet de son unité. Une discussion libre et directe a suivi avec les membres présents de l'équipe. L'audition des doctorants qui ont semblé heureux a démontré la réalité de l'encadrement et une demande de participation accrue.

• Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le CERETE a été créé en 2008 par fusion de deux équipes d'accueil préexistantes : l'IDUCA (Institut de droit de l'urbanisme, de la Construction et de l'Aménagement du territoire) et l'ILER (Institut de législation et d'économie rurale) et unit des compétences en droit de l'urbanisme, droit rural et droit de l'environnement. Les thèmes de recherche retenus ont pour point commun « le territoire » urbain et rural et prennent en compte les préoccupations environnementales qu'il induit.

Le CERETE regroupe trois pôles de recherche : un pôle « droit de l'urbanisme » (dirigé par M. Christian Debouy et comprenant en tout 3 enseignants-chercheurs, directeur inclus) ; un pôle « droit rural » (dirigé par M. Denis Rochard auquel participent 4 autres enseignants-chercheurs) et un pôle « droit de l'environnement », dirigé par MIle Catherine Roche auquel participe un autre enseignant-chercheur).

De création récente, le Centre prolonge surtout l'activité de ses composantes, mais un colloque sur « Photovoltaïque et agriculture : un droit entre ombre et lumière », en février 2010, a déjà permis une collaboration entre les trois disciplines qui va être accrue dans le projet.

Les membres du CERETE se sont, eux-mêmes, présentés comme étant une équipe pluridisciplinaire qui se réunit autour de la notion de territoire ce qui permet un spectre large de recherche avec un spécialiste sur chaque thème.

Trois Master 2 sont rattachés à l'équipe et dirigés par certains de ses membres : Master 2 Droit de l'urbanisme et de la construction, Master 2 Droit rural et Master 2 Droit de l'environnement industriel.

• Equipe de Direction :

Le CERETE est dirigé par Monsieur Christian DEBOUY, qui a été élu directeur du laboratoire. Le CERETE comporte un conseil de laboratoire comprenant tous ses membres et présidé par M. DEBOUY.



• Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans	Dans
	le	le
	bilan	projet
N1: Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du	7	7
dossier de l'unité)		
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du		
dossier de l'unité)		
N3: Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y	4	4
compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7		
du dossier de l'unité)		
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels	0,4	0,4
administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	2x0,2	2x0,2
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels		
administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de		
l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de	17	
l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou	7	7
assimilées		

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité:

Le CERETE constitue une bonne équipe de recherche, mais de taille réduite, réunie autour d'une thématique commune « le territoire » permettant d'allier des compétences de privatistes et de publicistes. L'équipe étant issue d'une fusion récente (2008) entre deux équipes préexistantes, ses membres font preuve d'une volonté réelle de travailler en commun sur des questions transversales et d'actualité, particulièrement en droit rural et en droit de l'urbanisme. Le CERETE doit faire ses preuves en ce qui concerne les recherches en droit de l'environnement qui sont encore récentes mais porteuses. L'insuffisance de l'encadrement doctoral est un frein à son développement.

Points forts et opportunités :

- La thématique territoire est vraiment transversale et permet de nourrir les compétences de chacun et le soutien des partenaires (notariat, SAFER, Commissariat à l'énergie atomique).
- Le CERETE a un domaine de recherche, droit de l'environnement, en plein développement, notamment dans les secteurs d'étude envisagés : énergies renouvelables, protection des zones humides et des zones agricoles périurbaines. Les lois Grenelle 1 et 2 font naître un champ très large de recherche dans l'avenir.
- Le CERETE a établi des liens avec les professionnels de l'agriculture et, notamment, les collectivités territoriales et les entreprises publiques. Ces liens sont renforcés par l'existence de trois masters professionnels.
- Le CERETE bénéficie de partenariats financiers stables (financement de modules master par des entreprises) et de bonnes conditions de travail tant humains (une secrétaire à mi-temps) que matériels (Grande bibliothèque, salle de travail, bureaux).



• Points à améliorer et risques :

Le CERETE ne fait pas assez porter l'effort sur la réponse à des appels d'offres nationaux et internationaux d'autant qu'il bénéficie d'un personnel administratif compétent. Il a, de manière générale, une activité trop « hexagonale ».

Le CERETE devrait aussi susciter des thèses académiques dans son secteur de compétences et améliorer encore l'intégration des doctorants à l'équipe.

L'unité se présente comme couvrant toutes les matières ayant pour objet le territoire, mais la part des publicistes y demeure prépondérante et il y manque des privatistes.

Le risque majeur que présente cette équipe est celui de sa taille qui la fragilise dans ses possibilités, pourtant nombreuses et pertinentes, de développement d'autant que peu de doctorants issus du CERETE intégrent la carrière universitaire ce qui nuit au renouvellement de ses membres.

Recommandations :

La pertinence de sous-groupes n'apparaît pas justifiée car cela introduit de la diversité là où il y a de l'unité. Il serait utile au moment de l'évolution de l'équipe de réunifier les groupes thématiques qui, compte tenu du petit nombre de chercheurs, n'ont pas de réelle signification.

Il faudrait renforcer l'Equipe par des recrutements complémentaires dans les trois axes de recherche, mais prioritairement en droit rural et en droit de l'environnement. Il faudrait en particulier l'étoffer avec des privatistes.

Le CERETE devrait essayer de se mettre en réseau avec d'autres centres de recherche français et étrangers travaillant sur la même thématique.

Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de produisants parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	7
A2 : Nombre de produisants parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	3
A3 : Taux de produisants de l'unité [A1/(N1+N2)]	100%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	0
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	4

3 • Appréciations détaillées :

• Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La production scientifique des membres du CERETE est de bonne qualité (185 publications, dont de nombreuses dans des revues reconnues : AJDA, Dalloz, Revue de droit fiscal, RLDA, Clunet, Droit de l'environnement ; dans des mélanges).

Des recherches originales et actuelles sont conduites sur le photovoltaïque, les zones agricoles périurbaines et les zones mouillées s'inscrivant parfaitement dans les préoccupations locales et dans l'actualité juridique. Les recherches entreprises en droit administratif et en droit de l'urbanisme semblent plus classiques.



Les sept enseignants-chercheurs de l'équipe sont « produisants » et actifs. Cependant, peu de thèses sont soutenues 4 (pour 5 HDR) et le nombre de doctorants demeure un peu faible (17). Il est vrai que le champ des recherches est assez spécifique, notamment en droit de l'environnement et en droit rural et, par conséquent, étroit. Dès lors, les sujets de thèse à vocation académique tendent à relever, pour l'essentiel, de la théorie générale afin de permettre le recrutement ultérieur des étudiants, recrutement qui risquerait de s'avérer plus délicat avec des problématiques très spécialisées.

Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le CERETE a une activité de recherche reconnue régionalement mais aussi au plan national.

En effet, l'équipe est intégrée au GIS GRIDAUH sur le contentieux de l'urbanisme, ce qui lui confère une reconnaissance nationale. Il est également souvent sollicité pour des expertises de dossiers CIFRE, ce qui révèle aussi que sa compétence est indiscutable dans les domaines qu'il couvre.

Le CERETE ne fait pas état de participations à des appels d'offre européens, mais atteste d'efforts certains pour obtenir un financement privé (aides du notariat, de la Région, d'entreprises..) ou public (indépendamment de son budget récurrent) pour l'organisation de colloques et pour des publications. Certains projets de recherche sont soutenus par la Région Poitou-Charentes.

L'équipe a organisé plusieurs colloques qui ont attiré de nombreux professionnels. Les travaux de ces colloques sont publiés et, notamment, le dernier sur le « photovoltaïque » le sera prochainement.

En outre, une journée d'étude est mise en place chaque année associant les étudiants des masters professionnels.

Le CERETE fait aussi état de partenariats stables avec le notariat local (Chambre départementale), les collectivités territoriales et les établissements publics ou semi-publics (SAFER...).

Son intégration dans l'université paraît satisfaisante. Des liens réguliers sont établis avec d'autres équipes de la faculté.

L'implication des membres du CERETE est forte dans trois masters professionnels. Mais l'équipe ne s'appuie pas sur des masters recherche.

• Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

Les membres du CERETE ont fait un effort pour structurer l'équipe et pour réfléchir sur son évolution. Le CERETE comporte un conseil du laboratoire (en réalité assemblée des enseignants-chercheurs). Deux réunions sont organisées au moins chaque année. D'autres réunions informelles ont lieu fréquemment et sont facilitées par la réunion des enseignants-chercheurs en un même lieu et par la petite taille de l'équipe. En revanche, l'utilité des sous-groupes n'est pas justifiée compte tenu du petit nombre de chercheurs. Cette division introduit une diversité inutile alors que la thématique est commune.

Le Site Web alimenté en interne demeure assez peu actif. Est, en revanche, utilisé entre les membres de l'équipe un espace numérique de travail.

Le CERETE envisage, dans le cadre d'un PRES, de créer une Fédération de Recherche en Environnement pour le développement durable regroupant les universités de Poitiers, La Rochelle, Limoges, l'IFREMER et le CNRS.

Appréciation sur le projet :

Les projets transversaux (Recherche sur les énergies renouvelables, sur la biomasse, sur les zones humides et sur les zones périurbaines) sont d'une grande actualité et l'équipe réunit des chercheurs compétents pour les conduire. Les travaux envisagés dans l'avenir portent sur des questions modernes suscitées par le souci d'assurer la protection de l'environnement ou d'obtenir des énergies renouvelables.

Cependant, le nombre des enseignants-chercheurs est trop faible pour y faire face dans tous leurs aspects. Sa faisabilité serait plus réaliste s'ils étaient plus nombreux.

Les moyens financiers sont gérés de manière concertée au sein de l'équipe et sont cohérents avec le projet.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	С3	C4	Note globale
Centre d'Etude et de Recherche sur les Territoires et l'Environnement	Α	Α	В	Α	Α

- C1 Qualité scientifique et production
- C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
- C3 Gouvernance et vie du laboratoire
- C4 Stratégie et projet scientifique



Statistiques de notes globales par domaines scientifiques

(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
Α	12	33	12	13	32	18	120
В	11	37	6	22	19	5	100
С	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	34	82	22	52	57	29	276
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
Α	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
В	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
С	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations

SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux

SHS3 Espace, environnement et sociétés

SHS4 Esprit humain, langage, éducation

SHS5 Langues, textes, arts et cultures

SHS6 Mondes anciens et contemporains



Objet : Observations en réponse au rapport de l'AERES par le Directeur du Centre d'Etude et de Recherche sur les Territoires et l'Environnement – CERETE.

Mes observations portent uniquement sur le fond du rapport rédigé par le groupe d'experts de l'AERES.

- L'AERES est d'avis que le CERETE « doit faire ses preuves en ce qui concerne les recherches en droit de l'environnement qui sont encore récentes mais porteuses » :
- => la prise en considération de la dimension « environnementale » à la Faculté de droit est toute récente puisque la transformation de l'IDUCA en CERETE ne remonte qu'au présent contrat quadriennal.
- Sur les efforts insuffisants pour répondre à des appels d'offres nationaux et internationaux :
- => le constat est exact, mais l'effectif actuel de l'équipe, avec ses charges lourdes liées au fonctionnement de trois masters 2 professionnels, à la direction de thèses, et aux diverses obligations universitaires courantes interdit toute tentative en ce sens. En effet, si répondre

à ces appels d'offres prend déjà beaucoup de temps, ce n'est rien en comparaison avec l'exécution effective de la recherche qui en découle par la suite.

- Sur l'insuffisance de thèses académiques dans le secteur de compétences du CERETE :
- => le CERETE ne comprenant que des masters professionnels, il est délicat d'engager des étudiants sur des sujets trop spécialisés au regard des critères nationaux de recrutement tant des maîtres de conférences que des professeurs.
- => toutefois, plusieurs thèses portent sur des sujets « académiques » : par exemple : « l'incidence de la codification sur la source jurisprudentielle du droit administratif » ; « le rôle du juge judiciaire dans le contentieux de l'urbanisme » ; « la preuve en procédure administrative contentieuse en France et au Liban » « le contrat en agriculture ».
- Sur l'effectif jugé trop faible en nombre, notamment du côté des privatistes :
- => le constat est, hélas, parfaitement exact... mais il ne dépend évidemment pas des membres du CERETE de créer les postes adéquats. Nous sommes très demandeurs de rattachements de collègues à notre équipe mais cela est très difficile au regard des demandes des autres équipes qui font valoir leurs propres besoins.
- Sur le constat que peu de doctorants issus du CERETE intègrent la carrière universitaire :
- => le constat est encore une fois exact, mais l'explication est simple : peu de doctorants envisagent la carrière universitaire et ce pour plusieurs raisons : manque d'attractivité alors que la spécialisation acquise dans les masters professionnels, doublée avec un doctorat permet une entrée directe dans la vie active à des postes élevés, tant en France qu'à l'étranger (exemple : une doctorante en droit nucléaire est aujourd'hui associée d'un grand cabinet d'avocats à Montréal, spécialisé en droit nucléaire ; une doctorante en droit processuel est magistrate au Liban).

- Sur la division en sous-groupes :
- => La critique est pertinente et les sous-groupes seront supprimés à l'avenir. Leur présence s'explique par l'historique du CERETE. L'équipe actuelle est née de la fusion de deux autres équipes auxquelles se sont jointes des spécialistes du droit de l'environnement ; il a semblé opportun, au moins dans un premier temps, de conserver en interne une division héritée du passé afin de faciliter la construction de l'équipe.
- => Les activités actuelles de recherche vont faciliter l'évolution vers l'unité (ainsi du colloque du 9 mars dernier sur la protection des terres agricoles dans les territoires périurbains qui a associé presque tous les membres du CERETE, en liaison avec les étudiants de deux des trois masters 2 et d'un doctorant).
- Sur le souhait de voir le CERETE se mettre en réseau avec d'autres centres :
- => Le CERETE est déjà en réseau avec le GIP « GRIDAUH »; en outre, le CERETE a intégré un PRES portant sur l'environnement et associant trois universités avec le CNRS et l'IFREMER; de plus, et à titre individuel, plusieurs membres du CERETE font partie d'organismes nationaux, voire internationaux pour l'aspect droit de l'environnement (association internationale de droit nucléaire). Enfin, le CERETE vient d'intégrer une fédération de recherche intitulée « Territoire » regroupant des spécialistes en géographie et économie.
- Sur le caractère trop hexagonal de l'activité du CERETE :
- => l'observation peut être discutée. Le pôle droit rural a été récemment enrichi par l'arrivée d'une collègue spécialiste du droit de l'Union européenne et du droit de l'OMC. Pour ce qui a trait à l'activité droit de l'urbanisme l'intégration du CERETE comme centre associé au GRIDAUH le fait participer aux recherches de droit comparé de ce GIP. Enfin, pour ce qui concerne la matière du droit de l'environnement, les deux collègues sont membres de l'Association internationale de droit nucléaire, l'une étant même membre et administratrice de la section française de cette association. Les deux participent régulièrement à des colloques internationaux.

L'Université de Poitiers s'associe à l'ensemble des observations faites par le porteur du projet du Centre d'Etude et de Recherche sur les Territoires et l'Environnement.

Fait à Poitiers le 8 avril 2011

Le Vice Président chargé de la Recherche

Pr. Olivier Bonneau